



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À NEW YORK**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service social

New York, le 24/03/2022

Objet : procès-verbal anonymisé du premier Conseil consulaire des bourses scolaires 2022/2023

La séance plénière du Conseil consulaire s'est tenue le 23/03/2022 à l'adresse suivante :

Consulat général de France
934 5th Ave, New York, NY 10021, États-Unis

Participants :

Étaient présents :

Membres de droit :

- M. EPELBAUM Gérard, Conseiller des Français de l'étranger, Président du CCB, Représentant d'associations de Français à l'étranger (reconnue d'utilité publique) – UFE, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger
- M^{me} MICHEL Annie, Conseillère des Français de l'étranger (*en visioconférence*)
- M. ORTOLI Richard, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller des Français de l'étranger
- M. PAGNI Patrick, Conseiller des Français de l'étranger
- M^{me} RICHARD Pascale, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseillère des Français de l'étranger (*en visioconférence*)

Membres désigné :

- M. DUCOURNEAU Julien, Représentant d'associations de Français à l'étranger (reconnue d'utilité publique) - Français du Monde – ADFE (*en visioconférence*)
- M^{me} GABRIEL-CALDWELL Laëticia, Représentante d'établissement d'enseignement, ISB
- M. GIANNI Francis, Représentant d'établissement d'enseignement, FASNY
- M^{me} GUEGUEN Anne-Sophie, Représentant établissement d'enseignement, FAA
- M^{me} GUILLANT Emmanuelle, Représentante des parents d'élèves, LFNY
- M. JAUMONT Fabrice, Représentant du Conseiller de coopération et d'action culturelle
- M^{me} LAUZY Emilie, Représentante d'établissement d'enseignement, UNIS
- M. MOTTE Vianney, Représentant d'établissement d'enseignement, LFNY
- M. PERROT Pierre-Ludovic, Représentant établissement d'enseignement, LK
- M^{me} QUIROGA Aude, Représentante d'établissement d'enseignement, FASP
- M. ROBERT Jérémie, Consul général de France, Rapporteur général
- M. VESSEAU Jean-Yves, Représentant d'établissement d'enseignement, The École

Experts :

- M. GUEGUEN Jean-François, Représentant d'établissement d'enseignement, FAA
- M^{me} EPELBAUM Sylvie, Présidente d'une société de bienfaisance, Entraide française
- M. JAUMONT Fabrice, attaché pour l'éducation, SCAC
- M. LABAN Damien, Consul général adjoint
- M^{me} MANISSIER Nadège, Vice-consule, Cheffe du service social
- M^{me} REYNA Stéphanie, Représentante d'établissement d'enseignement, FASNY

Secrétaire de séance : M. CHARLOT Loïc, Agent consulaire en charge des bourses scolaires

Absents :

- M^{me} CORVIN Kristina, Représentante des parents d'élèves, FASP
- M^{me} CROSNIER Linda, Représentante des parents d'élèves, FAA
- M. GUYOT Jean-René, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants
- M^{me} MAYIFUILA Dina, Représentante des parents d'élèves, LK
- M. SANTOS Joe, Représentant d'établissement d'enseignement, ISB
- M^{me} VELOCITER Dominique, Représentante d'établissement d'enseignement, FASP
- M^{me} VOEKLER Priscille, Représentante des parents d'élèves, The École

Ont été remis aux membres du Conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Ordre du jour ;
- Guide du participant au CCB ;
- Notes diplomatiques fixant le cadre des travaux des CCB et résumant les travaux de la CNB2 ;
- Éléments du barème ;
- Instruction spécifique sur les bourses scolaires ;
- Fiches de tarifs scolaires pour chaque établissement ;
- Liste des pièces justificatives demandées et formulaire de demande de bourse ;
- Liste synthétique anonymisée des demandes de bourses examinées en CCB1.

Première partie avant examen des dossiers individuels

Réuni le 23 mars 2022 au Consulat général de France sous la présidence de Monsieur Gérard EPELBAUM, Conseiller des Français de l'étranger, le premier conseil consulaire en formation bourses scolaires et enseignement français à l'étranger pour l'année 2022-2023 a été ouvert à 8h15.

En l'absence du Président du Conseil consulaire retenu temporairement, il a été constaté que le quorum était atteint et les travaux ont été ouverts. Monsieur Jérémie ROBERT, Consul général de France et Rapporteur général du Conseil consulaire a remercié les membres de leur présence avant d'annoncer l'ordre du jour du CCB1.

Madame Nadège MANISSIER, Vice-consule, a rappelé le principe de confidentialité des débats.

Le Rapporteur général insiste sur la neutralité politique de l'exercice en période de réserve électorale et remercie les établissements qui accueilleront prochainement des bureaux de vote. Il précise enfin aux membres le contenu du dossier qui leur a été remis et qu'ils pourront conserver ainsi que les documents complémentaires disponibles pour consultation.

Il poursuit avec la présentation des résultats de la dernière commission nationale, du bilan de l'année 2021-2022 de la campagne mondiale (rythme nord) et de New York et du cadre réglementaire et budgétaire pour la campagne de bourses 2022-2023.

Bilan définitif de la campagne 2021-2022 (rythme nord) : 26 898 demandes (1 demande = 1 élève) contre 27 359 élèves l'année précédente (-1,68 %). Nombre de boursiers effectif : 22 718 élèves boursiers pour 14 012 familles. N-1 : 22 585 boursiers (+0,58 %) pour 13 969 familles (+4,80 %).

Montant total des bourses accordées : 104 262 570 € contre 99 961 989 € l'année précédente (+4,30%), On remarque cette année encore une hausse significative du montant des bourses attribuées en dépit d'une stabilisation du nombre de boursiers. Ainsi, le coût moyen par boursier passe à 4 589 € contre 4 426€ en 2020/2021 (+10,1 %)

Bilan de la campagne de bourses scolaires 2021-2022 pour New York : 166 dossiers instruits à New York contre 220 l'année précédente (-24,5%). L'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé les propositions du CCB2 du 18 octobre dernier. Crédits accordés : 2 399 220 €, soit 2 852 139 \$.

Le Rapporteur général indique que 3 dossiers ont été présentés en période hors-commission :

- 1 première demande tardive suite à une arrivée dans la circonscription en novembre 2021 : Quotité de 100% accordée par l'AEFE.
- 2 demandes de révision de quotité : 1 accord et 1 rejet
- A noter également qu'une famille a obtenu de l'AEFE le financement à 100% de l'accompagnant de l'élève non-boursier en situation de handicap (AESH), soit 26 486\$.

Premier bilan de la première campagne 2022-2023 pour New York :

Pour cette première campagne, entre le 3 janvier et le 25 février 2022, le service social du consulat a reçu 107 familles en entretien. Deux permanences ont été effectuées dans des établissements pour permettre aux familles de déposer leurs dossiers sur place.

101 demandes sont soumises à l'étude du Conseil consulaire pour 145 élèves (N-1 : 99 familles pour 151 élèves) :

- 29 premières demandes (N-1 : 15)
- 116 renouvellements (N-1 : 136)

Parmi ces 145 dossiers :

- 5 dossiers proposés à l'ajournement
- 28 dossiers proposés au rejet
- 112 dossiers proposés pour accord

Il rappelle le cadre budgétaire des travaux, le montant total des dossiers recevables et des besoins après instruction par le poste (2 439 642\$), il annonce le montant de l'enveloppe limitative notifiée par l'AEFE suite au dialogue de gestion (2 436 994\$). Madame Nadège MANISSIER, Vice-consule, précise que le dépassement de l'enveloppe s'explique par un dossier finalement considéré comme recevable suite à des instructions reçues de l'AEFE.

Le Rapporteur général annonce qu'après avoir estimé au plus juste pour chaque famille les besoins en bourse de demi-pension et en pondérations, le Consulat général soumet au Conseil les propositions d'aides complémentaires suivantes :

- Total des pondérations (27) proposées par le poste : 124 943 \$

- Total des bourses Demi-pension (48) proposées par le poste : 67 034 \$

Le Rapporteur général rappelle également les seuils d'exclusion patrimoine (mobilier : 100 000€ / Immobilier : 300 000€) ainsi que les éléments pris en compte dans le calcul des quotités et la formule utilisée dans ce cadre :

- Taux de chancellerie : 0,8412
- Indice de Parité de Pouvoir d'Achat (IPPA) : abaissé de 133 à 127 pour NY
- Quotient familial maximum (Q max, seuil d'exclusion au titre des revenus) : sans changement à 23 000 € pour tout le réseau.

Le Rapporteur général présente ensuite les trois principales évolutions de la campagne 2022-2023 :

- Pour les familles monoparentales : Accord d'une part supplémentaire (au lieu d'une ½ part actuellement). Elles ne sont donc plus défavorisées dans le calcul de la quotité.
- Concernant le patrimoine immobilier : abattement de 20% dans la prise en compte du patrimoine immobilier pour la part constituée par la résidence principale
- Patrimoine mobilier : Séparation du patrimoine mobilier liquide de celui qui ne l'est pas. Les instructions prévoient un abattement de 10% dans la prise en compte du patrimoine mobilier pour la part constituée par un plan d'épargne retraite

Dans le cadre de ces évolutions le Rapporteur général salue cette prise en compte par l'agence de la réalité locale, appelant de ses vœux à aller plus loin dans ce sens.

Le Rapporteur général passe la parole à Madame Nadège MANISSIER, qui annonce que 8 propositions de dérogations au seuil du patrimoine mobilier sont présentées à l'occasion de ce Conseil consulaire.

Concernant les tarifs scolaires des établissements, la hausse cette année est de +4,80% en moyenne pour les 8 établissements de la circonscription (+4,03 % l'année dernière). Madame MANISSIER rappelle les mesures de plafonnement des tarifs de l'AEFE, résultant d'un reste à charge conséquent pour les familles, y compris celles boursières à 100% (sauf mesure de déplafonnement), particulièrement élevé à l'ISB et au LFNY.

Monsieur Jean-Yves VESSEAU, chef d'établissement (The École), indique regretter que la pratique d'exonération sur les frais de scolarité au bénéfice de familles d'enseignants impacte le montant de la bourse attribuée et défavorise ces familles.

Madame MANISSIER rappelle les critères pour l'attribution d'une aide complémentaire :

- les pondérations accordées l'année précédente ne peuvent être automatiquement reconduites. La quotité obtenue l'année précédente ne peut être maintenue ;
- La priorité doit être donnée aux familles connaissant une difficulté spécifique ou un changement de situation important ;
- Les changements de situation trop récents ne peuvent être pris en compte, possibilité de demande de révision en seconde commission cet été ;
- Chaque pondération doit être justifiée au regard de la situation personnelle et financière ;
- Des dérogations au seuil du patrimoine peuvent être proposées en fonction du type de patrimoine, du dépassement du seuil, de la composition familiale et de la situation financière de la famille ;
- Conformément aux instructions, les personnels d'établissements ne peuvent bénéficier de la part de l'AEFE de pondérations à la hausse.

Examen des dossiers individuels

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Au terme de l'examen des dossiers, les membres ont souhaité attribuer une ou plusieurs aides complémentaires :

- 5 pondérations à la hausse ;
- 2 attributions de bourse demi-pension ;
- 1 bourse demi-pension retirée.

Un dossier est passé en rejet pour motif de non-scolarisation.

Le Consulat général adressera un courriel aux familles dès signature du présent PV, les informant de la proposition faite au niveau local. Les décisions définitives seront communiquées aux familles après la tenue de la Commission nationale à Paris les 15 et 16 juin 2022. Le Rapporteur général rappelle que ce rôle d'information relève de la seule compétence du Consulat.

Les familles qui ne seraient pas satisfaites de la décision en pourront demander une révision lors de la seconde campagne qui s'ouvrira à l'été 2022.

Avant de clôturer la séance, le Président interroge les établissements sur la situation sanitaire actuelle (légère reprise des cas de Covid-19 dans la circonscription) et son impact éventuel sur les protocoles en place. Les établissements confirment leur vigilance sur ce point.

La séance est close à 11h45.